

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 1 sur 10

## 1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile pour identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.

Finalement, cette ARG (analyse de risque général) par famille d'activités et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqués généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risques avant la tâche (PAR 5).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 2 sur 10

## 2. DIRECTIVES GÉNÉRALES

### ÉQUIPEMENTS LOURDS

- Le carnet de bord doit être disponible en tout temps.

### PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port de gants en bon état et appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche.
- Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement.
- Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 3 sur 10

### 3. EXIGENCES

#### SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

#### PERMIS

- L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque tâche/travail.

#### OUTILS/ÉQUIPEMENTS

- Tous les outils/équipements devront être inspectés avant l'utilisation.
- Utiliser l'outil de la bonne façon et approprié pour la tâche.
- Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 4 sur 10

#### 4. ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAN D.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Environnement	2. Déchet	Bois	E7	Pollution. Dégradation de l'environnement.	Bennes identifiées. Disposer dans la bonne benne.	1- Mineur	4- Improbable	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Bureau/papier/ carton	E7	Pollution. Dégradation de l'environnement.	Bennes identifiées. Disposer dans la bonne benne.	1- Mineur	4- Improbable	Faible
Régional	Environnement	2. Déchet	Sols contaminés		Fuite d'huile hydraulique au sol.	Ramasser le sol contaminé et en disposer selon les règles RT. Initier le PMU	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Éblouissement		Diriger la charge dans une mauvaise direction. Ne pas voir signaleur.	Diriger l'éclairage afin de ne pas nuire au grutier ou fermer l'éclairage lorsque possible.	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	3. Éclairage	Niveau faible		Frappé contre. Faire une mauvaise manœuvre dans l'usine.	Lors de travaux avec faible éclairage installer de l'éclairage d'appoint.	3-Sérieux	4- Improbable	Modéré
Régional	Sécurité	4. Électrique / Magnétique	Haute tension	C1 & C2	Électrisation et électrocution (Entrer en contact avec lignes HT)	Demander le document DRAT à l'exploitant ÉÉ. Utiliser un plan de localisation de la grue et de levage et la MAT. Réaliser un PAR5. Faire un Audit-protocole pour équipement déployables lorsque travaux près ligne électrique. Installer mise à la terre (MALT) conforme selon spécifications ÉÉ. Mettre une surveillance active sur le site des travaux. Connaître, utiliser et mettre en fonction le système Rayco pour limitation rotation et angulation de la flèche. Respecter les distances d'approche selon la réglementation.	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	A l'état mouillé / glissant / lisse		Chute de mêmes niveaux.	PAR5 avant le début des travaux. Botte avec semelles antidérapantes (en période hivernale). Méthode de travail. Abrasif au besoin.	2- Moyen	3- Possible	Modéré

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 5 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAN D.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Piétons	C3	Frapper un piéton avec le véhicule.	Délimitation de zone au besoin. Signaleur au besoin. Travaux sur heure d'achalandage faible. Respect des limites de vitesse. Ceinture de sécurité. Formation. Zone piétonnière. ÉPI (piéton).	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	5. Environnement de travail	Coactivité		Frappé par. Frappé contre (véhicule, piéton, stationnement).	Vitesse réduite. Délimitation de zone au besoin. Signaleur au besoin. Travaux sur heure d'achalandage faible. Ceinture de sécurité. Formation.	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	6. Ergonomie	Pousser et tirer	E5	LMS. Douleur à différentes parties du corps.	MAT. Privilégier les élingues de nylon. EPP adéquats. Bonne posture. Éviter les efforts excessifs.	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Conditions brumeuses		Frappé par. Frappé contre. Visibilité réduite.	Avoir gyrophares allumés. Lumières intermittentes clignotantes. PAR5 avant débuter travaux.	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Éclair		Électrocution. Électrification.	PAR5. Arrêt des travaux.	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Glace		Chute de mêmes niveaux et niveaux différents.	PAR5. Mettre abrasif. Porter semelles antidérapantes ou crampons au besoin. Descendre/Monter échelles avec 3 points d'appuis.	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Neige		Frappé par. Frappé contre. Visibilité réduite.	PAR5. Avoir gyrophares allumés. Lumière intermittentes clignotantes. Travail à vitesse réduite obligatoire lors de chute de neige.	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Santé	7. Conditions climatiques particulières	Pluie		Pluie en hiver = dépôt de glace sur surfaces.	PAR5. Mettre abrasif. Porter semelles antidérapantes ou crampons au besoin.	2- Moyen	4-Improbable	<b>Faible</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 6 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	7. Conditions climatiques particulières	Vent		Frappé par. Frappé contre.	PAR5. Audit. Protocole levage de charge. Utilisation anémomètre et de la charte de vitesses des vents avant le levage. Arrêt de travaux au besoin. Avoir gyrophares allumés. Lumières intermittentes clignotantes.	3-Sérieux	4-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute charge	C6	Chute de charge.	Utiliser équipement (grue) ayant la bonne capacité selon la charge à manipuler. Ne pas se tenir sous une charge. Délimitation de zone 360. Respect de la planification de levage. Utilisation de câble ou perche de guidage. Communication et signaleur. Inspection de la grue et des composantes de levage.	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	8. Gravité	Chute de hauteur	C4	Chute de différents niveaux sur sa grue.	Descendre/Monter échelles avec 3 points d'appui. Utilisation d'équipement de levage de travailleurs (nacelle Plate-forme élévatrice). Escalier à roulettes.	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	8. Gravité	Retournement	C6	Frappé par. Frappé contre. Chute de charge par instabilité du sol.	MAT ou plan de levage approuvé par ingénieur. Respect de la planification de levage et de la charte de levage de la grue. Toujours avoir un matelas en dessous vérin. La dimension des matelas est déterminée selon la pression exercer des vérins ainsi que la capacité du sol. Inspection de la grue et des composantes de levage.	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	8. Gravité	Stabilité de la charge	C6	Frappé par. Frappé contre. Chute de charge par instabilité du sol.	MAT ou plan de levage approuvé par ingénieur. Ne pas se tenir sous une charge. Délimitation de zone 360. Respect de la planification de levage. Utilisation de câble ou perche de guidage. Communication et signaleur. Inspection de la grue et des composantes de levage.	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 7 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAN D.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Impact		Frappé par. Frappé contre avec charge.	MAT ou plan de levage approuvé par ingénieur Ne pas se tenir sous une charge, délimitation de zone 360, Respect de la planification de levage Utilisation de câble ou perche de guidage, communication et signaleur Inspection de la grue et des composantes de levage	3-Sérieux	5- Rare	Modéré
Régional	Sécurité	9. Mécanique	Points de pincement		Écrasé par. Coincement. Contusion.	PAR5. Notion de ligne de tir. EPP. Protocole applicable.	1- Mineur	3- Possible	Faible
Régional	Environnement	12. Pression	Hydraulique	E15	Fuite hydraulique. Dégradation de l'environnement.	Inspection avant usage. Prévoir bassin de confinement. Entretien régulier. Déclaration au gestionnaire RT si déversement, rester sur place et délimiter le site contaminé, mettre digue pour circonscrire, mettre absorbant, nettoyage immédiat et déposer la contamination dans une benne étanche pour décontamination. Trousse d'urgence à bord du véhicule.	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Santé	15. Son / Vibration	Bruit (continu)	H2	Surdité	Port de coquilles ou bouchons au besoin.	1- Mineur	4- Improbable	Faible
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Carburant diesel	E15	Fuite et déversement	Inspection visuelle avant usage. Remplissage dans des aires spécifiquement conçues ou prévoir bassins de confinement. Utilisation d'absorbant au besoin. Utilisation de poudre absorbante au besoin. Trousse d'urgence à bord du véhicule.	2- Moyen	3- Possible	Modéré
Régional	Environnement	16. Substances Réelles	Huiles	E15	Fuite et déversement	Inspection visuelle avant usage. Remplissage dans des aires spécifiquement conçues ou prévoir bassins de confinement. Utilisation d'absorbant au besoin. Utilisation de poudre absorbante au besoin. Trousse d'urgence à bord du véhicule.	2- Moyen	3- Possible	Modéré

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 8 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAN D.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉQUENCE	PROBABILITÉ	MRO
Régional	Santé	17. Thermique / Feu / Explosion	Chaleur ambiante	H4	Prostration à la chaleur	Procédure contrainte thermique (test air, formation, étalement en ambiance froide, liquide, etc.)	3-Sérieux	4- Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	17. Thermique / Feu / Explosion	Très grand froid	H4	Engelures	Formation, s'habillé convenablement selon la température et étalement lorsque requis	2- Moyen	5- Rare	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	18. Utilisation des terres	Travail sur rues / routes		Frappé par. Frappé contre.	Délimitation avec cône ou ruban dans aire de travail, conforme aux exigences de transport Québec Signaleur et s'assurer de ne pas nuire à la circulation lors de la mobilisation, démobilitation	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Grues et ponts roulants	C6	Chute de charge	Utiliser une grue et élingues ayant la capacité requise.	3-Sérieux	5- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	19. Véhicules / transport	Équipement lourds (Camion, chargeuse, niveleuse, pelle, etc.)	C3	Frappé par. Frappé contre. (transport de la neige, sable)	Respect des règles de circulation. Délimitation de zone au besoin. Inspection avant usage. Limites de vitesse. Ceinture de sécurité. Formation. Permis.	2- Moyen	3- Possible	<b>Modéré</b>





<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	RTA-ATL-FOR-07-22-10
<b>Famille – Grutier</b>	Page 10 sur 10

## 6. RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09
R01	Révision complète	x		Luc Misson / Jean-Denis Côté	2021-04-02